

Zéro déchet : les 5 règles pour bien commencer



Zéro déchet : la deuxième règle est de réutiliser des objets

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / CHAD HIPOLITO

Art de vivre

Radio-Canada

Publié le 18 septembre 2018

⚠ Prenez note que cet article publié en 2018 pourrait contenir des informations qui ne sont plus à jour.

Le zéro déchet est avant tout un mode de vie et non une tendance. La blogueuse et auteure Béra Johnson a énoncé les 5 grandes règles de base de la vie avec zéro déchet : refuser ce dont nous n'avons pas besoin, réduire notre consommation de biens, réutiliser et recycler ce qui peut l'être, et enfin composter les déchets organiques.

Un texte de **Vincent Wallon**



1. Refuser tous les produits à usage unique

La première règle est de refuser tout ce dont vous n'avez pas besoin.

N'acceptez plus les échantillons gratuits, les prospectus publicitaires, des cadeaux d'entreprises, les sacs en plastique, les produits suremballés à l'épicerie, etc., des choses que vous recevez très régulièrement dans votre vie personnelle et professionnelle.

Pour ne plus recevoir des publicités dans vos boîtes aux lettres, indiquez clairement que vous ne souhaitez pas en recevoir.



2. Réduire la consommation de biens

Vous pouvez commencer par trier, donner ou jeter les vêtements, les objets ou les meubles dont vous n'avez plus besoin.

Ensuite, il faut éviter d'en acheter d'autres ou acheter seulement les produits essentiels.

Si vous avez besoin d'une nouvelle paire de chaussures, d'un tee-shirt ou d'un nouveau téléphone, commencez par regarder les petites annonces avant d'acheter un produit neuf.



3. Réutiliser tout ce qui peut avoir une deuxième vie

La chose la plus importante est d'éviter d'acheter des produits jetables ou à usage unique.

Vous pouvez par exemple utiliser des boîtes ou des bocaux en verre pour y mettre des aliments.

À la place des essuie-tout, vous pouvez utiliser de vieux tee-shirts ou des débarbouillettes. Vous pouvez amener d'anciens contenants en plastique pour le savon liquide et le shampoing à un centre de remplissage.

Allez dans les boutiques qui vendent des produits d'occasion et de seconde main.



4. Recycler tout ce qui peut l'être

En grande majorité, le verre, le papier, le carton, le métal et le tissu peuvent être recyclés.

Vous pouvez afficher dans votre cuisine les règles de tri en vigueur dans votre municipalité en les mettant en évidence devant les différents bacs de recyclage.

Quand vous achetez un nouvel objet ou un vêtement, privilégiez un article ou un emballage recyclé.



5. Composter les différents déchets organiques

Au lieu de jeter les aliments et autres déchets organiques à la poubelle, le compostage permet de les réutiliser dans votre jardin par exemple, de réduire de moitié la taille de votre poubelle... et surtout de ne pas les envoyer dans les sites d'enfouissement.

Vous pouvez faire votre compost chez vous ou mettre les déchets organiques dans un bac à compost municipal quand le service est offert.

Exemples de types de déchets organiques

- Alimentaires : épluchures de fruits, de légumes, thé, marc de café, coquilles d'oeuf, etc. Il est possible de composter la viande, les produits laitiers et les os dans certaines conditions.
- Végétaux : feuilles des plantes d'intérieur et du jardin, bois, etc.
- Humains : ongles, cheveux, poussière de maison, etc.
- En papier et en carton : mouchoirs, essuie-tout, coton, boîtes en carton, etc.